

ASSEP34

Thibault THOMAS EIRL
9 impasse Les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

tél : 09 72 53 99 14
mail : contact@assep34.fr

Facture n° : F19-10

Date : 01/07/2019

DAD
Madame GLASER

BP 24 539 - Dakar
SENEGAL

TVA client : TVA 005 696 218 2Y1

Libellé	TTC €
Assistance administrative 1S19	185€

Soit la somme de cent quatre-vingt-cinq euros en votre aimable règlement par virement à réception sans escompte.

NOUVEAU :

IBAN : FR76 1679 8000 0100 0004 7270 937

BIC : TRZOFR21XXX

code banque : 16798 code guichet : 00001 numéro de compte : 00000472709 clé rib 37

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Membre d'une Association Agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

Paiement à réception sans escompte. Conditions de règlement conformes aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce. Tout retard entraînera l'application des dispositions légales concernant les pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Décret n° 2012-115 du 2 octobre 2012 : les frais de recouvrement en cas de retard de paiement sont fixés à 40 €.

